



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le 29 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 22 avril 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusé : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence)

BERARD Guy a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2022/25 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2022 :

- Association Nationale des Elus de la Montagne ANEM : 106,67 €
- Fondation du Patrimoine : 55 €
- Maires Ruraux de l'Isère : 106 €

Décision du 28 mars 2022 : acceptation du devis de l'entreprise HORTICULTURE CHOUVET pour le fleurissement communal. Montant du devis : 3 144,82 € TTC.

Décision du 31 mars 2022 : acceptation du devis de l'entreprise VEDIF pour la fourniture de matelas pour le refuge des Clots. Montant du devis : 2 111,90 € TTC.

Décision du 31 mars 2022 : acceptation du devis de l'entreprise FND la fourniture d'un défibrillateur semi-automatique pour le refuge des Clots. Montant du devis : 1 320,00 € TTC.

Décision du 4 avril 2022 : acceptation du devis de l'entreprise EGSOL pour la réalisation d'une étude géotechnique à la Combe suite aux désordres constatés sur le bâtiment communal. Montant du devis : 5 748,00 € TTC.

Décision du 15 avril 2022 : acceptation du devis de l'entreprise EGSOL pour la réalisation d'une étude géotechnique à Serre Pélissier pour la création d'un parking. Montant du devis : 2 028,00 € TTC.

Décision du 21 avril 2022 : acceptation du devis de l'entreprise HORTICULTURE CHOUVET pour la fourniture de fleurs pour les habitants. Montant du devis : 1 369,72 € TTC.

Décision du 29 avril 2022 : acceptation du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour la réalisation des travaux de réparation de la via ferrata. Montant du devis : 2 760,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : 02 MAI 2022